

Paris, le 2 septembre 2005 - N° 194/D130

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Réunion du 27 mai 2005

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2006

| | |
|--|----|
| PROJET D'AVIS | 2 |
| LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS | 3 |
| COMPTE RENDU DE LA RÉUNION | 4 |
| LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION | 29 |
| AVIS D'OPPORTUNITÉ | 30 |
| TABLE DES SIGLES | 37 |

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie**
le 27 mai 2005

1. Le Conseil encourage le système statistique public à poursuivre les travaux engagés visant à mieux prendre en compte les **besoins d'information des entreprises sur les marchés**.
2. Le Conseil appuie les efforts engagés, tant par le Sessi que par le Scees en concertation avec les organisations professionnelles, pour satisfaire pleinement aux **exigences du règlement Prodcom**, aux objectifs desquels il rappelle son attachement, en matière de délai et de couverture et ce, afin de permettre à la France de tenir ses engagements en matière d'obligation européenne.
3. Le Conseil renouvelle son soutien au développement des opérations de **collecte sécurisée par internet** permettant notamment de faciliter le travail de réponse des entreprises. Il note avec satisfaction la progression des taux de réponse enregistrés selon ce mode de collecte, que ce soit au Sessi ou à l'Insee, et encourage la mise en place d'une prochaine expérimentation au Scees pour une enquête mensuelle de branche.
4. A l'issue d'un premier exercice de transition portant sur l'année de constat 2004, le Conseil soutient la mise en place d'un dispositif de recueil pérenne d'informations permettant la production de **statistiques sur les déchets** à un rythme biennal, conformément aux exigences de la réglementation européenne. Il encourage à trouver le meilleur équilibre entre l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations, afin de limiter la charge d'enquête pesant sur les entreprises.
5. Le Conseil encourage les services enquêteurs à mener, sous la coordination de l'Insee, l'ensemble des travaux nécessaires visant à préparer puis à faciliter l'intégration des **nouvelles nomenclatures d'activités et de produits** dans l'appareil statistique, afin de tenir les délais de mise en œuvre définis lors des négociations internationales.
6. Le Conseil note avec satisfaction la pérennisation du dispositif de **suivi de la charte de qualité** des enquêtes de branche mis en place par le Scees et par le Sessi, qui se manifeste par la réalisation d'un bilan annuel. Conformément à son avis de moyen terme, il réitère son soutien à la production régulière des indicateurs convenus, en concertation avec les organisations professionnelles, afin de mesurer les améliorations enregistrées notamment en matière de respect ou de réduction des délais, en lien avec la réglementation européenne.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2006
à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie réunie le 27 mai 2005

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

Direction des statistiques d'entreprises - Département de l'industrie et de l'agriculture
Département Système statistique d'entreprises

Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

Service des études et des statistiques industrielles

Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du Scees

**MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT, DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DE LA CONSOMMATION**

Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations
professionnelles

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

Direction de l'évaluation et de la prospective

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense

PREMIER MINISTRE

Direction du Développement des Médias - Département des statistiques, des études et
de la documentation sur les médias

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE
- 27 mai 2005 -

Présidents : M. Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du SFIC
M. Maurice DELAPORTE, Directeur des Affaires économiques à L'Alliance 7

Rapporteurs : M. Jean-Philippe GROUTHIER, Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination
statistiques du Sessi
M. Renan DUTHION, Chargé de la sous-direction des industries agricoles
et alimentaires du Scees

Responsable de la formation : M^{me} Monique BOURBIGOT-POGNAT (01 41 17 52 66)

| | |
|---|----|
| Introduction | 6 |
| I - Suivi des avis 2005 et moyen terme | 6 |
| 1. Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008 | 6 |
| 2. Avis sur le programme 2005..... | 10 |
| II - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2006 | 11 |
| 1. Exposé synthétique des grandes orientations..... | 11 |
| 2. Débat | 14 |
| 3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité | 18 |
| • Liées à un règlement européen | |
| 1. Enquête innovation (CIS 4) | 18 |
| 2. Enquête Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication <i>COI-TIC</i> | 19 |
| • Autres | |
| 1. Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005 | 20 |
| 2. Enquête préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des Moyens de production agricole (Ipampa) | 21 |
| III - Suivi des projets de règlements européens | 22 |
| IV - Point sur la révision des nomenclatures | 23 |
| V - Bilan de la collecte de l'enquête sur l'immatériel | 25 |
| VII - Projets d'avis de la formation | 28 |
| Conclusion | 28 |

LISTE DES PARTICIPANTS

| | |
|--------------------------|---|
| Marc AUFRANT | DDM |
| Jean-Marc BEGUIN | INSEE |
| Olivier BIAU | INSEE |
| Laurence BLOCH | INSEE |
| Bernard BOULENGIER | SFIC |
| Monique BOURBIGOT-POGNAT | CNIS |
| Didier CADIN | DCASPL |
| Josette CAZENOVE | MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE |
| Frédérique CERISIER | CCIP |
| Jean COIFFARD | CEREN |
| Gérard DE LAVERNEE | MEDEF |
| Maurice DELAPORTE | L'ALLIANCE 7 |
| Maryse DUCOURNAU | CNIS |
| Renan DUTHION | SCEES |
| Charles EL-NOUTY | CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES |
| Michel EURIAT | INSEE DSE |
| Jean-Philippe GROUTHIER | SESSI |
| Stéphane GUREGHIAN | DGDDI |
| Thierry LACROIX | INSEE |
| Eliane LACROUX | CIMEUROPE |
| Jean-Pierre LE GLEAU | INSEE |
| Jean LIENHARDT | INSEE |
| Virginie MADELIN | SCEES |
| Chantal MADINIER | SCEES |
| Alain MAILLARD | ONIC |
| Louis MEURIC | OBSERVATOIRE DE L'ENERGIE |
| Charles NEHOU | MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE |
| Nicolas OUDIN | COPACEL |
| Lucien POLLINA | INSEE |
| Emmanuel RAULIN | INSEE |
| Yvonick RENARD | MEDEF-FIM |
| Yves ROBIN | SESSI |
| Christian ROSSIGNOL | GIM |
| Patrice ROUSSEL | INSEE |
| Evelyne SIROTA | SCEES |
| Vincent THOLLON-POMMEROL | INSEE |

Absents excusés :

| | |
|---------------------|--------------------------------|
| Patrick FRIDENSON | CENTRE DE RECHERCHE HISTORIQUE |
| François de LA TOUR | CICF |
| Jean-Pierre PUIG | CNIS |
| Carla SAGLIETTI | CNIS |

Introduction

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Mesdames et Messieurs, bonjour et merci de votre présence. Maurice Delaporte et moi-même animons, pour la sixième année consécutive, cette formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie qui réunit les représentants des services statistiques, des organisations professionnelles, des universités... L'an passé, nous avons eu une discussion importante sur la connaissance des marchés, c'est un sujet qui n'est pas repris cette année mais qu'il faut garder à l'esprit. Nous avons évoqué le changement des nomenclatures internationales et européennes ; Thierry Lacroix nous présentera l'état d'avancement de ces projets. Nous avons également évoqué l'enquête sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel ; Emmanuel Raulin nous dressera un bilan de la collecte de cette enquête.

Avant de céder la parole à Maurice Delaporte, je vous rappelle que Jean-Philippe Grouthier reprend le flambeau délicat de rapporteur pour l'industrie et l'énergie. Par ailleurs, Madame Carla Saglietti ne pouvant assister à cette réunion, le difficile exercice de fin de séance sera assuré par Jean-Pierre Le Gléau.

M. Maurice DELAPORTE, co-président

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette réunion. Je voudrais vous faire part de notre satisfaction à constater que la statistique publique relative à l'industrie intéresse autant de parties. Nous vivons actuellement dans un climat économique difficile, tant pour les entreprises que pour les pouvoirs publics et, par voie de conséquence, pour les services statistiques. Dans ce contexte, les représentants des entreprises sont préoccupés par le devenir de la statistique publique. Je souhaite assurer les statisticiens du soutien et de l'intérêt du monde des entreprises pour la statistique publique. J'aimerais également vous rappeler nos principaux centres d'intérêt : l'information relative au marché, le suivi du tissu industriel, l'innovation, la territorialité des statistiques, la notion de groupe, la dimension européenne, le développement durable, la situation financière des entreprises, l'externalisation et la sous-traitance, les crédits inter-entreprises, le coût et la durée du travail, etc. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Je souhaite donc réaffirmer tout l'intérêt que nous portons à la poursuite des travaux de l'Insee et des services statistiques ministériels, en collaboration, sur ces domaines.

Nous souhaiterions également qu'en matière de données de consommations de produits alimentaires, des efforts de concertation entre professionnels et services statistiques soient conduits.

J'aimerais insister sur deux points importants. Il est nécessaire de poursuivre sur la voie tracée, malgré les éventuelles difficultés budgétaires, et d'améliorer la prise en compte des besoins des entreprises.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Je cède immédiatement la parole à Madame Bloch ainsi qu'à Messieurs Duthion et Grouthier pour examiner le premier point de l'ordre du jour.

I. Suivi des avis 2005 et moyen terme

1. Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

Avis n°1

M. Renan DUTHION, co-rapporteur

Le premier avis moyen terme encourageait la mise en œuvre de la rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle.

Ainsi, conformément au programme à moyen terme du Cnis présenté à l'interformation de l'automne 2003, l'Insee a lancé fin janvier 2005 un programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises nommé RESANE. Celui-ci concerne les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE), SUSE, système de rapprochement entre la statistique d'entreprises et les déclarations fiscales, et le système intermédiaire d'entreprises (SIE), interface entre la statistique d'entreprises et la comptabilité nationale. Il est doté d'un comité directeur rassemblant les chefs de services enquêteurs EAE, sous la présidence du directeur des Statistiques d'entreprises de l'Insee.

Les grands axes de ce programme comprennent :

- une simplification des enquêtes par un recours accru aux données administratives (par exemple, les liasses fiscales et déclarations annuelles de données sociales) ;
- une réingénierie des processus internes dans le but notamment de publier plus rapidement un grand nombre de statistiques structurelles ;
- une réflexion approfondie sur une utilisation plus importante des unités statistiques « groupes d'entreprises » dans les statistiques structurelles.

Ce dernier axe constitue la partie la plus innovante de cette refonte en visant à faire des groupes d'entreprises des unités d'observation de plein rang pour l'élaboration des statistiques économiques. A cet effet, un groupe de travail du Cnis a été créé. Il s'est réuni pour la première fois le 15 avril dernier. Plus généralement, le programme RESANE prévoit d'intégrer l'évolution de la demande des utilisateurs de statistiques.

La refonte vise donc à fournir aux utilisateurs, dans des délais plus courts, des statistiques plus pertinentes, en y intégrant la dimension « groupes d'entreprises », et plus cohérentes, en privilégiant les problématiques posées tout en s'affranchissant des sources utilisées. Ce programme sera présenté cet automne à l'interformation Statistiques d'entreprise. Le partage des responsabilités entre les différents services sera soumis à la décision du comité de direction de l'Insee en automne 2005. Il est prévu que le programme, qui s'étalera jusqu'en 2010, atteigne progressivement ses différents objectifs.

Avis n°2

M^{me} Laurence BLOCH, Insee

Je fournirai des éléments de suivi relatifs au règlement sur les statistiques conjoncturelles mentionné dans l'avis général et dans ceux de notre formation sur les programmes 2005 et à moyen terme 2004-2008.

Historique

Le règlement européen modifiant le règlement de 1998 relatif aux statistiques conjoncturelles devrait être très prochainement adopté par le Conseil. Je vous en rappelle le déroulement. Une proposition de règlement modificatif émanant du Parlement européen et du Conseil a été transmise par la Commission au Conseil le 14 mars 2004. La Banque centrale européenne a rendu un avis positif le 27 avril 2004, regrettant néanmoins que les indicateurs relatifs à l'emploi, aux heures travaillées et aux rémunérations conservent un rythme trimestriel et avec des délais de deux à trois mois. Le groupe statistique du Conseil a procédé à un premier examen de cette proposition en juin 2004. Celui-ci a soulevé des questions et des réticences, notamment concernant les schémas européens et les délais de mise en place des indices de prix dans les services aux entreprises. Des contacts informels ont ensuite été pris entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission pour aboutir, début décembre 2004, à un texte de compromis examiné par le groupe de travail statistique du Conseil. Le Parlement européen l'a approuvé le 22 février 2005 et a adopté 19 amendements à la proposition initiale de la Commission. Le texte a été transmis au Comité des Représentants Permanents qui l'a examiné le 19 mai dernier. A ce texte a été joint un addendum indiquant que la Commission prend bonne note des difficultés de l'Autriche, de la Grèce, de la Pologne et de la Slovénie pour mettre en place les prix de production dans les services.

Ce texte devrait donc être mis à l'ordre du jour du prochain ou de l'un des prochains Conseils Ecofin et sera donc alors adopté.

Evolutions

Les principales modifications apportées par ce nouveau règlement sur le champ de l'industrie concernent la mise en place d'indices de prix à l'importation, le délai de publication de l'IPI et la ventilation zone Euro et hors zone Euro de différents indicateurs conjoncturels (entrées de commandes, chiffres d'affaires, prix de production sur les marchés extérieurs et prix d'importation).

Prix à l'importation

Les prix à l'importation ont été introduits dans le règlement modificatif à la demande de la BCE. L'objectif de cette mesure est de disposer d'indicateurs sur l'inflation importée. Il s'agit donc des prix

des produits lorsqu'ils pénètrent sur le territoire français. Afin de satisfaire à cette demande, la France s'est engagée à participer à un système d'échantillonnage européen mis en place par Eurostat visant à obtenir au niveau de la zone Euro des indices de prix de produits industriels importés de l'extérieur de cette zone.

Dans ce cadre, la France fournira des prix d'importation à hauteur de 92 classes industrielles (CPF à 4 chiffres) d'ici la fin de l'année 2005. Plus largement, 112 branches (soit 92% du champ total) devraient être couvertes pour la variable prix à l'importation, avec la distinction en provenance de la zone Euro et hors zone Euro, d'ici à la fin du 1^{er} trimestre 2006.

Délai de publication de l'Indice de la production industrielle

Depuis 2001, le délai de publication de l'IPI s'élevait à 45 jours, conformément au règlement STS de 1998. Dans le cadre du groupe *Friends Of The Chair*, la France s'est engagée à réduire les délais de publication pour atteindre 42 jours dès 2003, et ceci sans attendre le règlement modificatif qui ramène le délai à 40 jours. Cette cible de 42 jours a été atteinte fin 2003 ; elle a été respectée durant l'année 2004 et l'objectif de 40 jours a été atteint lors des deux dernières publications de 2004. C'est bien évidemment notre objectif pour 2005. Je voudrais souligner que pour obtenir ce résultat, l'Insee a réorganisé son processus de production de l'IPI en concertation avec le Sessi et le Scees.

Ventilation zone euro et hors zone euro

Depuis le 1^{er} mars 2005, dans le cadre d'une convention avec Eurostat, nous transmettons des données ventilées relatives aux chiffres d'affaires à l'export. Elles sont disponibles à partir de 2000. Je rappelle que la distinction entre zone Euro et hors zone Euro devrait être effective à compter de l'adoption du règlement modificatif. Cependant, une période de transition de deux ans a été accordée.

Concernant les entrées de commandes, nous couvrons depuis 2004 la NACE 35 (aéronautique, naval, ferroviaire) et désaisonnalisons l'indice. Par ailleurs, nos applications informatiques sont en cours d'adaptation afin de répondre aux exigences du nouveau règlement. Nous devrions donc être en mesure de transmettre à Eurostat, dès le début de l'année 2006, un indicateur d'entrées de commandes comprenant des données ventilées depuis 2004 avec réropolation à partir de 2000.

Quant aux **prix de production sur les marchés extérieurs**, leur observation a commencé début 2001 et s'étend progressivement. Leur taux de couverture est en avril 2006 de 50,6%. Depuis début mars 2005, nous transmettons à Eurostat une ventilation zone Euro - hors zone Euro.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Je vous remercie. Le projet de règlement est-il disponible ?

M^{me} Laurence BLOCH, Insee

Le projet du Parlement nous a été transmis par le Conseil de l'Union européenne. Je pense donc qu'il est disponible sur son site Internet mais il est nécessaire de disposer d'un mot de passe..

Avis n°3

M. Jean-Philippe GROUTHIER, co-rapporteur

Le troisième avis sur le programme à moyen terme portait sur la prise en compte de la dimension « groupe » dans la statistique. Il est à rapprocher de l'avis n°5 du programme 2005 qui encourageait spécifiquement les opérations de profilage. Les mesures prises dans ce cadre ont été partiellement évoquées par Renan Duthion puisqu'elles s'inscrivent dans le cadre du programme RESANE.

Au cours des derniers mois, pour des raisons tenant davantage à un manque de moyens que de volonté, les opérations de profilage ont été freinées. Cependant, les deux expérimentations menées chez Peugeot et Renault sont arrivées à leur terme. La réropolation des données prenant en compte les périmètres profilés est pratiquement achevée. L'avis précisait : « *le Conseil souhaite que ces expérimentations soient conduites en coopération étroite avec les groupes eux-mêmes* ». Ces deux expérimentations ont démontré que cette coopération était une véritable nécessité.

Par ailleurs, des travaux exploratoires sont menés afin d'enrichir la base LIFI et d'y insérer des données de comptes consolidés en mobilisant les sources existantes. Ils sont pilotés par la Direction générale de l'Insee en collaboration avec une équipe spécialement missionnée à la Direction

régionale de Poitou-Charentes, gestionnaire de l'enquête LIFI. Les expérimentations conduites depuis six à huit mois montrent que des résultats satisfaisants peuvent être obtenus.

Avis n°4

M. Renan DUTHION, co-rapporteur

Le quatrième avis sur le programme à moyen terme concerne la mise à disposition d'informations relatives à la mondialisation de l'économie française.

Concernant le règlement FATS¹ relatif à la prise en compte de l'activité des filiales françaises de groupes étrangers d'une part, et des filiales étrangères de groupes français d'autre part, la procédure de codécision étant engagée, il devrait être adopté en 2005. La France votera favorablement l'adoption de ce texte en regrettant qu'il ne prévoit pas d'échanges de données entre les offices statistiques des États membres. Un tel dispositif aurait en effet permis de ne pas enquêter plusieurs fois un même groupe.

On peut également signaler le projet de révision du règlement sur les répertoires qui prévoit de prendre en compte les groupes d'entreprises. Chaque État membre devra répertorier les groupes présents sur son territoire avec la liste de leurs filiales et quelques caractéristiques telles que la nationalité ou les activités exercées. Il devra ensuite les transmettre à Eurostat. Celui-ci rétrocédera à la demande des autres États-membres des informations sur les groupes les concernant, c'est-à-dire ceux dont au moins une des filiales est présente sur leur territoire. Ces données devraient être transmises sous forme agrégée, par groupe et par pays. Cependant, des possibilités d'échanges bilatéraux d'informations individuelles sur les unités composant les groupes sont ouvertes pour les États-membres qui seraient d'accord pour le faire. Conformément à la position qu'elle a adoptée pour le règlement FATS, la France soutient ce projet en regrettant cependant qu'il ne soit pas plus exigeant en matière d'échanges de données.

Par ailleurs, l'enquête Liaisons financières (LIFI) sera enrichie par l'enquête Filiales de la Direction générale du trésor et de la politique économique concernant les filiales étrangères de groupes français. De plus, une mise en cohérence sera recherchée avec le dispositif utilisé par la Banque de France concernant les investissements directs étrangers en France, conformément aux recommandations du Cnis.

Avis n°5

Le suivi de l'avis n°5 sera proposé dans le cadre de la présentation synthétique des programmes 2006 puisqu'il concerne la poursuite des enquêtes thématiques.

Avis n°6

L'avis n°6 demandait « *le maintien de la production d'un rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche effectuées par le Scees et le Sessi dans le cadre de la démarche qualité* ». Il soulignait « *la nécessité pour les organismes professionnels agréés de s'inscrire pleinement dans cette démarche* ». Rappelons que l'ensemble des organisations professionnelles agréées a signé la charte de qualité et qu'un premier rapport sur l'évaluation de sa mise en œuvre a été soumis au Comité du label du Cnis et à la formation Industrie, IAA et énergie au printemps 2003. Ce bilan a fait l'objet de recommandations portant notamment sur la transmission régulière des indicateurs de qualité ainsi que sur l'élaboration en commun des listes d'unités à enquêter. Une deuxième synthèse annuelle a été soumise à la formation Industrie, IAA, énergie en 2004. Elle était enrichie d'un indicateur synthétique résumant la qualité de chaque enquête de branche, suivant une méthodologie exposée devant cette même formation lors du printemps 2003. Un troisième bilan annuel sera présenté au Comité du label du Cnis le 20 juin prochain et permettra de faire le point sur les évolutions enregistrées lors de ces trois premiers exercices.

¹ FATS : *Foreign Affiliates Trade Statistics* (Statistiques du commerce des filiales étrangères)

Avis n°7

Le septième avis sur le programme à moyen terme n'appelle pas de remarques particulières.

2. Avis sur le programme 2005

Les avis n°2, 3 et 5 ont été examinés précédemment dans le cadre du suivi des avis sur le programme à moyen terme. L'avis n°4, relatif à l'enquête sur les dépenses immatérielles, et l'avis n°7, concernant la révision des nomenclatures d'activités et de produits, feront l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour. Je propose donc que nous examinions les avis n°1 et 6.

Avis n°1

L'avis n°1 portait sur la mise en œuvre au Sessi et au Scees des outils de coordination des enquêtes de branche visant notamment à en améliorer la qualité.

Le Sessi a mis en œuvre un important programme de rénovation de ses procédures de traitement des enquêtes de branche, en particulier de ses outils de gestion et de diffusion, afin d'améliorer la qualité et les délais d'obtention des résultats. L'avancée des travaux est satisfaisante. La mise en production des principales fonctionnalités des deux projets majeurs que sont FUL4, répertoire des unités gérées au Sessi, et EB4, logiciel de traitement des enquêtes de branche, comprenant notamment la réalisation des questionnaires, a eu lieu au début de l'année 2005. La mise en service de ces outils s'achèvera en 2006 avec la généralisation de ces procédures à l'ensemble des organisations professionnelles agréées.

Le Scees a progressivement mis en place à compter de 2003 un répertoire sectoriel d'entreprises et d'établissements appelé REBUS pour REpertoire et Base d'Unités Statistiques. Il permet d'affecter chaque unité statistique aux enquêtes IAA dont elle relève, et notamment celles déléguées aux organisations professionnelles. Ce répertoire vise à une meilleure cohérence entre les fichiers de lancement des enquêtes de branche d'une part, et de l'enquête annuelle d'entreprises d'autre part. Ce dispositif a été complété par un outil de stockage et de gestion des séries statistiques des enquêtes de branche qu'elles soient menées directement par le Scees ou par délégation par des organisations professionnelles agréées. Un module de confrontation inter-enquêtes y a été adjoint. Il n'est actuellement opérationnel que pour les enquêtes menées directement par le Scees, mais il devrait être progressivement élargi aux enquêtes déléguées aux organisations professionnelles. Une première expérimentation sera menée au deuxième semestre 2005.

Avis n°6**M. Jean-Philippe GROUTHIER, co-rapporteur**

D'une part, l'avis n° 6 demandait que le Conseil soit informé des suites données au rapport sur la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché français. Il rappelait que si ce dispositif était justifié pour certains marchés, les travaux devaient être menés à la demande des organisations professionnelles concernées. Je n'ai pas d'information quant au suivi de cette recommandation.

D'autre part, l'avis n°6 évoquait les nomenclatures utilisées dans les enquêtes annuelles pour répartir les productions selon les branches d'activité. Ce point peut être rapproché de l'avis n°7 sur le programme à moyen terme demandant un rapprochement des données issues des enquêtes de branche et celles issues des enquêtes annuelles d'entreprises. Cette question a été abordée dans le cadre de la réingénierie des processus du programme RESANE. Nous réfléchissons à la manière la plus efficace possible de ventiler les chiffres d'affaires selon les branches d'activités et de prendre en compte les enquêtes annuelles de branche. Nous aborderons d'ailleurs ce sujet au cours d'une réunion technique programmée le 1^{er} juin.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Nous arrivons au terme de l'examen du suivi des avis sur les programmes 2005 et à moyen terme. Avez-vous des remarques ?

M. Yvonick RENARD, Medef

Les produits industriels ne sont pas les seuls concernés par le dernier avis examiné. Un groupe de travail du Cris s'intéresse aux échanges de services. Nous avons ainsi découvert combien les services industriels pouvaient être méconnus, alors que la statistique détient une masse importante d'informations.

II. Examen des avant-projets de programmes statistiques 2006**M. Bernard BOULENGIER, co-président**

Je demande à nos deux rapporteurs de synthétiser les grandes orientations des programmes 2006.

1. Exposé synthétique des grandes orientations**Statistiques infra-annuelles****M. Jean-Philippe GROUTHIER, co-rapporteur**

Je classerai les projets infra-annuels en trois catégories. La première relève du suivi des prix. J'y reviendrai peu car Laurence Bloch a largement évoqué cette question. La deuxième concerne le suivi de la production et des échanges et la troisième les enquêtes de conjoncture.

En préambule, j'aimerais souligner que la quasi-totalité de ces activités sont encadrées par des règlements ou des accords européens.

Suivi des prix

2006 verra naître la diffusion du suivi des prix à l'importation distinguant zone Euro et hors zone Euro. Le Département de l'industrie et de l'agriculture de l'Insee s'est engagé à réaliser un bilan, notamment méthodologique, sur cette opération au cours de l'année 2006.

Suivi de la production et des échanges

Le suivi conjoncturel de la production et des échanges relève essentiellement des enquêtes de branche, des indices de production et des données douanières.

Enquêtes de branche

Il ne devrait pas y avoir de bouleversement dans ce domaine en 2006, que ce soit au Sessi ou au Scees. En revanche, les efforts fournis pour la rénovation des outils seront poursuivis et généralisés. Les nouveaux dispositifs de traitement des enquêtes de branche et du répertoire de lancement sont particulièrement intéressants en terme de qualité pour les enquêtes déléguées aux OPA. Ils seront ainsi mis à la disposition de Mecastat dès 2006.

Le Scees, quant à lui, poursuivra ses efforts en matière de qualité selon deux axes : améliorer la qualité de la couverture de l'IPI et tirer pleinement partie des possibilités offertes par les outils de coordination afin de parfaire la comparaison des données collectées dans les différentes enquêtes.

Indices

2006 aura pour objectif majeur de respecter, de façon stable et définitive, les délais de transmission à Eurostat de l'IPI. Les efforts fournis par l'ensemble des producteurs d'enquêtes de branche ont montré qu'il était possible d'assurer la publication des données en 40 jours. La diffusion d'indices de valeur ajoutée et d'excédent brut d'exploitation via l'enquête dite EPICEA devrait intervenir fin 2005-début 2006. De plus, un indice de chiffre d'affaires à l'export distinguant zone euro et hors zone euro sera produit grâce à l'exploitation des sources administratives existantes (CA3 et données douanières). Ce nouvel indicateur anticipe les modifications du règlement STS.

Données douanières

En 2006, une place accrue sera faite à Internet, à la fois pour les déclarations et l'accès aux données.

Enquête de conjoncture

En 2006, l'Insee poursuivra les travaux relatifs à l'harmonisation au niveau européen et de l'OCDE, débutés en 2005. Il participera à la rédaction du guide de bonnes pratiques des enquêtes. Une réflexion sera également menée quant à la suppression ou l'intégration éventuelle dans un autre dispositif de l'enquête semestrielle sur la concurrence étrangère dans l'industrie. En effet, ses questionnements ne sont plus adaptés ni à la situation économique actuelle ni à l'environnement général des autres enquêtes.

Par ailleurs, l'enquête mensuelle de la Banque de France sera probablement adaptée afin d'améliorer le suivi des facteurs de tension inflationniste.

Enfin, l'Insee améliorera la production des informations conjoncturelles relatives à la démographie d'entreprises en tirant parti du développement de SIRENE 3. De nouvelles séries de données devraient être proposées.

Statistiques structurelles

M. Renan DUTHION, co-rapporteur

Dans les années à venir, l'élaboration des statistiques et synthèses structurelles sera profondément marquée par la refonte des statistiques annuelles d'entreprises, à savoir le programme RESANE. En 2006, année largement consacrée à la préparation de cette réforme, les travaux engagés en marge de sa préparation porteront essentiellement sur l'amélioration des dispositifs existants.

Enquête annuelle d'entreprises

Concernant l'enquête annuelle d'entreprises au Sessi, certaines suppressions de questions ont été décidées en 2005 pour tenir compte des premiers enseignements de l'opération qualité sur la non-réponse partielle menée en 2004. Ce toilettage se poursuivra si nécessaire en 2006. La reprise du questionnaire sur la propriété industrielle suspendu en 2005 est envisagée une fois le bilan tiré des résultats relatifs à l'enquête réalisée en 2004.

Au Scees, une gestion plus automatisée des petites entreprises doit être finalisée. Celles-ci représentent environ un tiers des unités enquêtées mais ne dépassent pas 10 % du chiffre d'affaires ou des effectifs par secteur. Cette adaptation de l'organisation du travail doit permettre de consacrer davantage de temps au traitement des grandes unités pesant plus lourdement sur les agrégats statistiques et de respecter les délais dans un contexte de tensions accrues sur les effectifs.

SUSE

Les améliorations de calendrier de fourniture par SUSE des fichiers de données semi-définitives et définitives sont directement liées aux progrès de la Direction générale des impôts en matière de dématérialisation des déclarations. La réception anticipée dès juillet de certains fichiers de la DGI permet d'envisager un raccourcissement des délais de mise à disposition des statistiques provisoires sur les entreprises pour le compte semi-définitif. On peut ainsi viser pour 2006 une fourniture des données fin novembre et la mise à disposition des fichiers définitifs pourrait être avancée au début du mois de mai N+2. Ce calendrier est satisfaisant pour les deux grands utilisateurs institutionnels que sont le règlement européen sur les statistiques structurelles d'une part, et le système intermédiaire d'entreprises d'autre part.

Enquêtes sur la production

Concernant les enquêtes annuelles détaillées sur la production, les efforts se poursuivront pour respecter strictement les délais du règlement Prodcom dans le cadre de l'application de la charte de qualité des enquêtes de branche. Actuellement, une partie des résultats de l'année N est encore transmise à Eurostat fin septembre de l'année N+1 alors que le règlement fixe le délai à fin juin. Par ailleurs, le travail particulier engagé pour résoudre le problème des données manquantes, considéré comme prioritaire par Eurostat, sera poursuivi et consolidé en 2006 pour les lignes encore incomplètes ou estimées sur 2005.

Au Sessi, certaines enquêtes trimestrielles seront annualisées suite à l'abandon par Eurostat de l'exigence d'un suivi trimestriel dans le cadre du règlement Prodcom.

Utilisation des sources administratives

L'utilisation des sources administratives progresse au Sessi, au Scees, à la Direction de l'Evaluation et de la Prospective et à la Direction du Développement des Médias. Les exploitations en cours concernent notamment les données comptables issues des déclarations fiscales BIC et, pour l'emploi, les déclarations annuelles de données sociales. Au Sessi, l'accès aux fichiers des DADS et des sources fiscales doit permettre un développement notable des analyses et des études, notamment sur la qualification des emplois, sans alourdir la charge statistique des entreprises. Au Scees, l'exploitation des données BIC, source d'informations sur les petites entreprises en dessous du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprises, bénéficiera en 2006 de l'automatisation des procédures de publication permettant de réduire les délais de mise à disposition de l'information. Les modifications réglementaires intervenues sur l'accès aux sources administratives doivent permettre à la DEP de définir les modalités pratiques de recueil des données sur les aides à la recherche, détenues par la Direction de la Technologie, la Direction de la Recherche et l'Agence nationale de la Recherche (en cours de mise en place). A la DDM, le dossier sur l'accès à des sources spécifiques à la télévision, taxe sur la publicité télévisée notamment, pourrait être repris.

Enquêtes thématiques et sectorielles

M. Jean-Philippe GROUTHIER, co-rapporteur

Certaines enquêtes thématiques et sectorielles feront l'objet d'un examen pour avis d'opportunité. Je signale que l'enquête sur l'innovation et l'enquête relative aux changements organisationnels et aux technologies de l'information et de la communication bénéficieront de la nouvelle organisation, expérimentée pour l'enquête sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel, et qui consiste à en confier la réalisation à un service enquêteur unique. En revanche, la maîtrise d'ouvrage reste conjointe entre les services enquêteurs.

Par ailleurs, l'Insee souhaite améliorer en 2006 les délais et la couverture de LIFI sur les filiales à l'étranger.

L'enquête sur les dépenses antipollution s'intéressera uniquement aux dépenses d'investissement ; l'interrogation menée en 2005 sur les dépenses courantes n'a lieu que tous les trois ans. L'échantillonnage de l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie, menée conjointement par le SCEES et le SESSI, sera adapté en termes de champ ou de structure afin de satisfaire pleinement aux exigences du règlement SBS et de pouvoir produire des données par secteur d'entreprises conformément à la demande d'Eurostat.

2006 sera également l'année de préparation des travaux devant permettre de répondre en 2007 au règlement sur les déchets. L'examen des enseignements de l'opération menée cette année par l'Ademe à titre expérimental a d'ores et déjà débuté.

Répertoires et méthodes

M. Renan DUTHION, co-rapporteur

Outils spécifiques

Concernant les outils généraux répertoires et méthodes, les travaux seront largement impactés par le projet de réforme sur les statistiques annuelles d'entreprises. On peut d'ores et déjà signaler que les travaux de réflexion et de spécification relatifs à un outil rénové de tirage et de coordination d'échantillons devront prendre en compte le projet de développement, en complément de SIRENE, d'un répertoire statistique dédié aux besoins de la statistique d'entreprises permettant notamment le suivi d'unités plus complexes que les unités légales.

Les travaux menés sur une approche personnalisée des grands groupes seront élargis, s'inscrivant naturellement dans le souhait d'une meilleure prise en compte de la dimension groupe dans l'élaboration des statistiques. Les travaux nécessaires seront conduits afin de perfectionner les méthodes employées et de s'orienter vers l'utilisation du système intermédiaire d'entreprises comme la référence ultime en matière de statistique d'entreprise.

La qualité continuera de constituer un élément central dans les travaux menés. Cette question a été évoquée dans le cadre de l'évaluation de la charte de qualité mais aussi des outils de coordination des enquêtes de branche. Cela concerne également la rédaction de rapports sur la qualité en fin d'enquête, déjà largement réalisée au sein du Sessi et du Scees.

L'extension du système d'information sur les groupes sera poursuivie grâce à la mise en place du groupe de travail du Cnis, à l'utilisation de l'enquête Filiales de la DGTPE et aux travaux menés en collaboration avec la Banque de France.

Outils généraux

Dans le domaine des outils dits généraux car non liés à une opération particulière, la collecte par Internet peut être évoquée. Les taux de réponse continuent de progresser. Au Sessi, ils atteignent 50 % pour les enquêtes de branche mensuelles, 30 % pour les trimestrielles et 20 % pour les annuelles. Initiée à l'Insee en 2004 pour l'enquête « Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises » et l'enquête de conjoncture du commerce de gros, la collecte par Internet doit être élargie cette année à l'enquête de conjoncture sur l'activité dans l'industrie. Début 2005, 600 entreprises, soit environ 17 % des unités interrogées, avaient répondu par Internet à l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises.

Le taux de réponse par Internet pour l'enquête annuelle Recherche et développement sur 2004 menée par la DEP est, à l'heure actuelle, de l'ordre de 5 %. Il est donc déjà équivalent au taux définitif concernant la première opération menée sur l'année 2003. Enfin, au Scees, une expérimentation devrait être menée fin 2005 pour une enquête mensuelle de branche.

Un serveur de nomenclature sera mis en place au Sessi. Ce projet avait été suspendu en 2004 et 2005 pour des raisons de moyens. Il sera relancé en fin d'année afin d'obtenir des premières livraisons début 2006 et être pleinement opérationnel lors de la mise en place de la nouvelle nomenclature d'activités et de produits, sous réserve de disponibilités des moyens d'encadrement nécessaires.

Concernant la révision internationale des nomenclatures d'activités et de produits, les travaux de préparation et de concertation au niveau national, coordonnés par l'Insee, seront évoqués par Thierry Lacroix.

2. Débat

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Cette formation a pour vocation de débattre. Je vous cède donc la parole.

M. Jean-Marc BÉGUIN, Insee

J'aimerais commenter la dernière intervention de Renan Duthion concernant la collecte par Internet. Certains statisticiens s'inquiétaient de l'éventualité d'un biais introduit par ce nouveau mode de recueil d'informations. Nous craignons en effet, qu'avec le passage à la collecte par Internet, l'entreprise désigne un nouveau correspondant pour remplir nos questionnaires. Un tel changement pouvait induire un biais dans les réponses. Cette hypothèse était confortée par une observation : l'opinion des personnes interrogées par Internet semblait légèrement plus optimiste que celle des personnes répondant par écrit. Une étude approfondie a donc été réalisée sur ce sujet. Elle a démontré que les personnes répondant par Internet répondaient déjà de manière plus optimiste auparavant. Ce changement de support n'avait donc pas introduit de biais dans les réponses. Cette conclusion est évidemment satisfaisante pour les processus que nous mettons en œuvre.

M. Yvonick RENARD, Medef

Je voulais intervenir sur le thème de la territorialité. La décentralisation est en cours tandis que la transnationalité se développe. Cette situation pose problème. Les données statistiques à repenser ou à utiliser différemment nous semblent de plus en plus nombreuses. En effet, les transformations dans les entreprises sont telles que les concepts territoriaux classiques ne sont plus compatibles avec l'observation. Les entreprises travaillent dans le marché unique depuis 12 ans. Cette évolution déjà ancienne devrait être enfin actée dans la statistique. Quels que soient les résultats des consultations, ce problème subsistera. Nous soutenons que des besoins existent en matière de statistiques industrielles et de services et que les organes communautaires doivent développer des coopérations fortes. J'espère que l'école statisticienne française continuera d'influer.

Par ailleurs, nous n'évoquons pas traditionnellement le programme de la Banque de France dans cette formation. Je pense pourtant qu'elle est un partenaire essentiel de toutes les administrations statistiques. Elle mène des travaux appréciés dans les entreprises, à l'échelon territorial, et au niveau

national. L'intégration de la Banque de France dans les programmes du Cnis doit être encore plus importante.

M. Gérard de LAVERNÉE, Medef

SUSE, le système intermédiaire d'entreprises et l'exploitation des formulaires ont été évoqués. Je m'intéresserai à l'amélioration de la connaissance du tissu productif français qui est nécessaire, comme l'a indiqué Yvonick Renard. En matière de politique économique, de nombreux débats ont été menés ces derniers temps. Serait-il possible de distinguer, dans la catégorie des sociétés non financières, les très grands groupes ou les entreprises du CAC 40? En effet, les PME par exemple ne se reconnaissent pas dans les données statistiques actuelles. En agissant ainsi, nous pourrions éclairer les discussions.

Par ailleurs, nous sommes confrontés dans les statistiques à un problème de répartition des entreprises par taille. Les professionnels ne peuvent déterminer les sociétés constituant la force de frappe française en matière d'innovation, par exemple. La comparaison avec d'autres pays est donc impossible. Malgré les obligations européennes en terme de nomenclature, j'aimerais que les publications françaises fassent référence à des tranches de taille représentant la réalité économique. Les enquêtes sur les investissements, par exemple, mentionnent uniquement les petites ou les grandes entreprises.

Enfin, un souci de perfectionnement de la connaissance des investissements étrangers en France a été évoqué concernant LIFI. Nous ne pouvons que soutenir ce projet dont nous sommes conscients des difficultés. En effet, seuls les flux financiers sont, à ma connaissance, transmis aux organismes de statistiques. Serait-il envisageable de distinguer dans cette catégorie les implantations directes et les participations financières? De telles informations sont capitales en termes de politique économique, d'attractivité et d'aménagement de l'espace.

Je souhaiterais vivement que ces différents aspects soient éclairés.

M. Charles EL-NOUTY, CGPME

Je souscris à toute demande qui vise à prendre en compte le tissu économique et social lié aux petites et moyennes entreprises. Dans les enquêtes, les grandes entreprises ont évidemment un poids significatif mais il ne faut pas négliger les PME-PMI. Ainsi, nous avons besoin d'indicateurs fiables, précis, applicables et significatifs pour cette population. L'examen des effets du processus de Lisbonne dans l'enquête Innovation est un excellent exemple de cette nécessité. Je crains que les démarches actuelles ne cèdent à la facilité et s'intéressent davantage à la notion de groupe. Les enquêtes négligent souvent les PME-PMI en raison de l'effet de seuil.

M. Jean-Marc BÉGUIN, Insee

Nous souscrivons à l'intervention d'Yvonick Renard. Comme l'ont expliqué Jean-Philippe Grouthier et Renan Duthion, la France a soutenu les règlements Répertoires et FATS tout en regrettant qu'ils n'offrent pas la possibilité d'obtenir des informations concernant les entreprises françaises implantées à l'étranger. Nos connaissances sont correctes en matière d'investissements étrangers en France mais insuffisantes pour les investissements français à l'étranger. Les informations existantes sont éparpillées. C'est pourquoi nous intensifions notre collaboration avec la Banque de France sur ces questions. Ce renforcement date d'ailleurs du travail sur les groupes mené conjointement il y a quelques années. Nous avons également décidé de procéder à un partage des rôles dans le cadre des FATS. La DGTPE sera également associée à nos travaux.

Par ailleurs, la tradition statistique française n'est pas de publier les informations en distinguant les entreprises du CAC 40. Cependant, nous serions en mesure de répondre à cette demande si elle émanait officiellement du Medef. En effet, nous avons déjà adopté cette stratégie dans le cadre d'études sur les groupes menées par la Direction des statistiques d'entreprises et analysant spécifiquement le comportement des sociétés du CAC 40 en matière d'emploi. Je rappelle néanmoins que nous n'avons pas pour habitude de stigmatiser des entreprises. De plus, un tel dispositif serait relativement compliqué. En effet, cette catégorie de sociétés évolue constamment..

M. Gérard de LAVERNÉE, Medef

Il ne s'agit pas de stigmatiser qui que ce soit. Je rappelle qu'il était auparavant d'usage de distinguer les grandes entreprises nationales des autres sociétés. Certaines catégories d'entreprises peuvent biaiser les résultats d'un point de vue purement statistique.

M. Jean-Marc BÉGUIN, Insee

Le programme RESANE a notamment pour objectif d'introduire les groupes en tant qu'unités statistiques. Nous avons donc créé un groupe de travail du Cnis qui devrait rendre ses conclusions en 2006. Je vous propose de débattre de ces questions dans le cadre de cette instance où la nature des statistiques, la territorialité et la propriété sont spécifiquement abordées.

Je suis davantage étonné par vos propos concernant la répartition des entreprises par taille. J'ai le sentiment qu'en matière de statistiques structurelles, nous disposons d'informations extrêmement détaillées. La tendance viserait donc plutôt à la diminution des tranches. Nous pouvons en effet fournir des données sur mesure : la valeur ajoutée des entreprises employant de 45 à 55 salariés par exemple. Un tel détail n'a pas de sens.

Par ailleurs, le Sessi a publié pendant des années un rapport sur les PMI qui reprenait, au travers du prisme des tranches de taille, la totalité des enquêtes réalisées par le Sessi. Cet ouvrage était extrêmement peu demandé.

Les tranches de taille sont actuellement définies sur des unités légales et non sur des ensembles économiques. Or une filiale de 30 salariés appartenant à un très grand groupe se comporte davantage comme appartenant à une famille de 5 000 ou 10 000 personnes que comme une PME indépendante. C'est pourquoi RESANE s'attachera à prendre en compte la dimension groupe et à distinguer les sociétés indépendantes et les filiales.

M. Gérard de LAVERNÉE, Medef

Certaines enquêtes, telles que celle sur les investissements, s'appuient sur une frontière de taille de 500 salariés. Il serait intéressant de spécifier ces deux catégories dans les Informations rapides. La situation relative de chacune serait ainsi précisée.

M. Jean-Marc BÉGUIN, Insee

Les statistiques structurelles bénéficient d'un détail extrêmement important en matière de taille d'entreprises. En revanche, il est plus difficile de définir des tranches fines pour la statistique par échantillonnage. Les enquêtes de conjoncture suivent moins les évolutions que la statistique d'entreprises. Nous avons encore une définition franco-française des PME pour lesquelles le seuil est fixé à 500 salariés, alors que la recommandation européenne fait état de 250 salariés. Ces deux niveaux ne sont pas totalement homogénéisés dans les publications et les enquêtes. Il serait utile de mentionner toutes les tranches disponibles. Cependant, nous résisterons difficilement au mouvement de l'histoire nous incitant à mettre un seuil de 250 salariés et non de 500. Pour ma part, j'estime que l'innovation réside dans la distinction des PME indépendantes de celles qui sont filiales de grands groupes.

M. Emmanuel RAULIN, Insee

Concernant la distinction entre les investissements étrangers en France relevant de *Green Fields* et ceux découlant de participations financières, nous ne publions aucune information. Cependant, je pense que nous serions en mesure de le faire même si cette opération est extrêmement complexe. Nous devrions en effet suivre au cours des années les nouvelles sociétés juridiques apparaissant dans le contour des groupes. Nous serions donc dans l'obligation de vérifier si elles existaient antérieurement. Dans le cas contraire, elles relèveraient de *Green Fields*. Malgré tout, il serait certainement possible de répondre à votre demande. Toutefois, ne nous ayant pas été adressée auparavant, nous n'y avons pas véritablement réfléchi. Nos priorités ont été définies différemment. De plus, il s'agirait d'un travail complexe, les informations n'étant pas disponibles.

M. Jean-Marc BÉGUIN, Insee

De notre point de vue, le règlement européen sur les répertoires permettra de traiter la continuité. L'enquête LIFI définit actuellement les contours des groupes annuellement. Cependant, aucune opération statistique ne nous permet d'affirmer que Vivendi, par exemple, est identique d'une année sur l'autre. Les groupes sont des corps vivants qui se nourrissent d'acquisitions, de fusions et de cessions. Le travail de repérage est donc extrêmement complexe. Nous disposons malgré tout d'excellentes statistiques émanant des déclarations dans la presse. Ainsi, l'AFI publie régulièrement les *Green Fields* annoncés. Cependant, nous nous intéressons davantage à la réalité. Or cette dernière est souvent bien différente des déclarations d'intention. Lors de l'annonce, la nouvelle entité ne dispose pas d'un numéro SIREN et les opérations sont extrêmement longues. Le progrès résiderait donc dans l'affectation d'un identifiant à chaque groupe et un traitement de la continuité. Nous

pourrions ainsi préciser si le groupe X a créé des sociétés nouvelles entre telle et telle année. Aussitôt que le répertoire que nous appelons de nos vœux sera créé, nous serons en mesure de répondre à votre demande.

Concernant l'intervention de Monsieur El-Nouty, je tiens à préciser qu'il n'existe aucune volonté de négliger les PME. Le problème réside dans l'arbitrage entre la charge statistique à faire peser sur les petites entreprises et le corollaire de ne disposer d'aucune information concernant les très petites sociétés. Nous devons revoir le traitement des entreprises industrielles de 10 à 20 salariés. En effet, le Sessi ne s'intéressait jusqu'à présent qu'aux PME de plus de 20 employés tandis que l'Insee publiait deux fois tous les cinq ans une enquête dite EPEI réalisée auprès des entreprises de moins de 20 salariés. Pour des raisons budgétaires, nous avons abandonné cette enquête. Il serait donc judicieux de coordonner nos efforts afin de baisser le seuil de nos enquêtes génériques à 10 salariés.

M. Yves ROBIN, Sessi

Concernant l'enquête Innovation, nous nous baserons sur les tranches de taille exigées dans les règlements européens. Nous interrogerons ainsi, de façon échantillonnée, les entreprises employant au moins 10 salariés. Plusieurs branches seront étudiées. Cette distinction par taille se fera cependant au détriment de la ventilation régionale réclamée par Eurostat. Nous avons essayé de renforcer notre échantillon de PME considérées comme innovantes.

S'agissant de l'enquête annuelle d'entreprises, le Sessi avait jusqu'alors relativement négligé les entreprises de moins de 20 salariés. Cette attitude n'étant pas très légitime, nous avons fourni d'importants efforts afin de fiabiliser certains éléments au moyen de plusieurs sources statistiques administratives : extractions de SIRENE, déclarations comptables annexées aux BIC et données sur l'emploi (DADS). Nous pouvons ainsi identifier les entreprises existantes et actives et apurer nos fichiers. Néanmoins, le classement APE relatif aux petites entreprises demeure un problème. Il est loin d'être excellent. Quoi qu'il en soit, nous avons récemment pris la décision de publier ces résultats. Vous trouverez donc sur le site de publication du Sessi (<http://www.industrie.gouv.fr/sessi>) tous les résultats par tranche de taille. Ils vous permettront d'effectuer des analyses structurelles.

M. Christian ROSSIGNOL, GIM

Les résultats de l'EAE comportaient jusqu'à la version N-1 trois volumes. Les deux derniers indiquaient la ventilation régionale par branche. Or ces deux volumes ont été supprimés dans la dernière publication. Quelle est donc votre intention dans ce domaine ?

M. Yves ROBIN, Sessi

Les informations contenues dans les deux derniers volumes seront désormais disponibles uniquement sur le site Internet.

M. Gérard de LAVERNÉE, Medef

Il me semblait que la prise en compte du seuil de 250 salariés était davantage une recommandation européenne qu'une obligation. Si les données françaises suivaient à la lettre cette réglementation, il en résulterait un appauvrissement dommageable pour l'industrie. Dans le contexte actuel de remodelage du tissu économique français, il serait préjudiciable de supprimer les autres tranches de taille. Est-il prévu de maintenir des tranches au-delà de 250 salariés ?

M. Jean-Marc BÉGUIN, Insee

Il s'agit en effet d'une recommandation européenne. Il me semble que le point important relève de l'introduction d'une distinction entre entreprises indépendantes et filiales. Une telle mesure conduit à des reclassements différents. Cette question sera d'ailleurs débattue dans un des sous-groupes de travail du Cnis. Les statistiques de concentration devront-elles se fonder sur des tranches de taille ou sur une ventilation entre groupes et sociétés indépendantes ?

Concernant les normes européennes, nous ferons apparaître le seuil de 250 salariés mais nous ne regrouperons pas dans une classe unique les entreprises employant davantage de personnels. L'introduction d'une telle information facilitera simplement les comparaisons européennes.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Nous avons largement débattu de cette question qui a souvent renvoyé au groupe de travail du Cnis présidé par Monsieur Salustro. Je propose que nous passions au point suivant de l'ordre du jour.

3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête innovation (CIS4)

M. Jean-Philippe GROUTHIER, co-rapporteur

L'enquête CIS4 sur l'innovation est la quatrième de ce type. Elle est cependant la première à s'inscrire dans le cadre d'un règlement européen. Celui-ci prévoit une enquête complète tous les quatre ans et un point intermédiaire plus léger tous les deux ans.

Echantillonnage

Le règlement européen stipule que le champ de l'enquête doit couvrir les entreprises de 10 salariés ou plus. Afin de limiter le coût et la charge statistique, nous segmenterons l'échantillon, notamment dans les PME, afin de sur-représenter les sociétés innovantes. Celles-ci seront repérées, dans des sources administratives annexes, en fonction des aides dont elles ont bénéficié ou des régimes fiscaux auxquels elles sont soumises.

Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ensemble des services enquêteurs concernés. Il a été décidé d'assurer la comparabilité internationale de l'opération. Le questionnaire français se calera donc sur celui proposé par Eurostat. Ce n'était pas le cas pour CIS3, qui avait un questionnement et un champ spécifique au niveau français, ce qui rend difficile les comparaisons fines avec les autres pays.

Par ailleurs, il avait été envisagé d'inscrire l'enquête CIS4 dans le cadre du manuel d'Oslo révisé. Celui-ci devait prendre en compte les innovations dites d'organisation et de marketing. Cette évolution n'ayant pas encore été formellement approuvée, notre enquête s'appuiera sur le texte précédent.

Thèmes abordés

Le Cnis avait souhaité que le questionnement sur la gestion des connaissances, initialement prévu dans l'enquête sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel, soit reporté sur l'enquête CIS4. Ce qui a été fait.

Collecte

La collecte sera réalisée par le Sessi pour l'ensemble des secteurs. En effet, le coût d'entrée dans une telle enquête est relativement élevé pour les gestionnaires. Nous avons donc souhaité éviter le morcellement de l'enquête entre les services enquêteurs.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Cette enquête est relative à l'industrie, aux transports, à la construction, au commerce, etc.

M. Charles EL NOUTY, CGPME

Cette enquête intéresse particulièrement les PME. Elle s'inscrit dans le processus européen de Lisbonne qui représente des enjeux importants pour les années à venir. Je suis donc ravi que les petites entreprises soient prises en compte. Cependant, il me semble que les indicateurs qui seront calculés généreront des différences d'interprétation selon la taille de l'entreprise. Je m'interroge donc sur la définition des indicateurs pertinents pour calculer la part d'innovation et de recherche et développement dans les entreprises de taille relativement limitée.

M. Christian ROSSIGNOL, GIM

Je suis préoccupé par l'absence de données régionales dans cette enquête. Le lancement des procédures relatives aux pôles de compétitivité ou d'excellence repose notamment sur les capacités régionales d'innovation et de recherche. Or ces dernières se retrouvent dans les PME mais aussi dans les grands groupes qui peuvent être impliqués dans plusieurs pôles, situés dans des régions différentes. Je crains donc qu'avec une telle enquête nous prenions du retard par rapport aux besoins et aux événements qui nous entourent.

M. Yves ROBIN, Sessi

Pour répondre à Monsieur El-Nouty, je ne sais pas encore si les indicateurs seront identiques pour les PME et les grandes entreprises. Cette question sera probablement abordée dans le cadre du comité de concertation auquel vous pourrez bien sûr participer. Celui-ci a pour objet d'examiner en amont, avec l'ensemble des partenaires, le champ de l'enquête. Cette première phase de conception est arrivée à son terme. L'enquête devant débuter à l'automne prochain, notre proposition a été finalisée. En revanche, une certaine marge de manœuvre demeure en termes d'exploitation des résultats. Je suis donc prêt à entendre vos propositions comme celles des autres organisations professionnelles.

Concernant l'intervention de Monsieur Rossignol, nous n'avons pas considéré les régions comme prioritaires. Les indicateurs régionaux existeront mais ils seront probablement d'une qualité assez limitée. En effet, cette enquête se déroule avant tout auprès des entreprises. Or il est impossible de déterminer dans quel établissement se développe l'innovation. De plus, je ne suis pas persuadé qu'une telle question a un sens. Eurostat s'est contenté de dire « Il faut faire du régional », sans approfondir ce sujet. Néanmoins, nous identifierons par l'intermédiaire de SIRENE les établissements et leur localisation. Les résultats seront évidemment approximatifs pour les grandes entreprises. Comment en effet imputer l'innovation réalisée dans une entreprise multirégionale ? Les données dont nous disposerons seront donc peu concluantes.

Par ailleurs, les documents qui vous ont été transmis ont été rédigés à la fin de l'hiver. Ils ne contiennent donc pas les dernières informations dont nous disposons. Ainsi, je vous signale qu'un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place concernant les pôles de compétitivité qui, comme vous le savez, sont infrarégionaux ou plurirégionaux. Celui-ci permettra d'identifier les différentiels de rythme entre les entreprises participant aux pôles de compétitivité et celles qui n'y sont pas intégrées.

M. Gérard de LAVERNÉE, Medef

S'agissant d'une enquête européenne, obtiendrons-nous les résultats des autres États membres ?

M. Yves ROBIN, Sessi

Une première diffusion franco-française sera réalisée mi-2006. Les résultats relativement détaillés seront publiés sur le site Internet accompagnés d'une note explicative globale tous secteurs confondus. Parallèlement, chacun des maîtres d'ouvrage assurera une diffusion sectorielle. Les données seront transmises avant le 30 juin 2006 à Eurostat qui publiera les résultats des 25 États membres et des quelques pays supplémentaires ayant adopté la même procédure.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Il serait judicieux de rappeler à Eurostat ses engagements en la matière au moment du transfert des données.

La formation émet [un avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.

Enquête Changements organisationnels et informatisation – Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)**M. Jean LIENHARDT, Insee**

Cette enquête s'est déroulée en deux volets. Le premier a été présenté à l'interformation du Cnis en octobre dernier. Il concernait les changements organisationnels liés à l'informatisation. Je me concentrerai aujourd'hui sur les aspects relatifs aux technologies de l'information et de la communication. Je rappelle qu'il nous a ardemment été demandé de travailler au rapprochement de ces deux volets lors de la réunion de l'automne dernier.

Contexte

Comme pour l'enquête innovation, nous travaillons depuis 2000 sur des modèles harmonisés d'enquêtes instruits sur une base volontaire dans chacun des États membres de l'Union. Depuis le mois d'avril 2004, nous œuvrons sur une base réglementaire donc obligatoire. La France s'est associée à cette opération en 2002. Cette enquête répondra à des demandes émanant directement

de Bruxelles dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. De plus, la résolution « e-europe » prévoit d'utiliser des indicateurs issus de ces statistiques. Enfin, l'enquête s'inscrit dans la ligne de travaux récurrents relatifs à cette question, les plus récents ayant été conduits par Messieurs Lombard et Roussel.

Thèmes abordés

Les thèmes abordés dans cette enquête sont au carrefour de trois préoccupations ayant déjà fait l'objet d'enquêtes : les changements organisationnels liés à l'informatisation en 1993 et 1997, la diffusion des TIC en 2002 et le commerce électronique en 2000 et 2004.

Les principaux thèmes abordés sont :

- le développement des TIC et l'intensité de leur diffusion ;
- les conditions techniques, et notamment sécuritaires, de la mise en œuvre des TIC ;
- l'analyse des types d'utilisation en particulier dans les échanges de l'entreprise avec le reste du monde.

Le questionnaire fusionnant deux approches différentes, il est relativement substantiel et comprend 6 pages. Il est unique afin de permettre des comparaisons entre secteurs et pays.

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est composé des entreprises de plus de 10 salariés de l'économie marchande à l'exception de l'agriculture et de la section C. Le secteur de l'énergie a été conservé bien qu'il ne figure pas expressément dans le règlement européen. Ainsi, environ 4 000 entreprises industrielles et 1 000 entreprises des industries agricoles et alimentaires.

Organisation

Les données obtenues seront essentiellement qualitatives. Seules quelques informations liées à l'appréciation du commerce électronique dans les entreprises seront quantitatives. Afin d'assurer l'efficacité de cette enquête, l'Insee a été nommé réalisateur unique. Un comité de concertation a été créé. Il associe notamment des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés.

Calendrier

Nous devons transmettre des résultats à Eurostat le 5 octobre 2006, soit trois mois après ceux de l'enquête Innovation. Mis à part ce décalage, notre calendrier est identique. Par ailleurs, nous proposons de transformer le comité de concertation en comité de diffusion à partir d'octobre prochain afin de définir un plan général de diffusion des résultats de l'enquête. Celle-ci comprend deux aspects. Le premier, réglementaire et quantitatif, se composera principalement d'indicateurs et sera orienté vers Luxembourg. Le second concerne le travail de recherche proposé par le socle COI pour les années à venir. Ces questions pourront être débattues dans le cadre du comité de coordination.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Je salue la création d'un comité de concertation regroupant de nombreuses personnalités et notamment des représentants des entreprises. C'est important dans le processus. Sans remarques de votre part, je vous propose de passer au vote.

La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.

Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005

M. Renan DUTHION, co-rapporteur

Cette enquête fait écho au long débat qui a eu lieu précédemment sur l'intérêt à suivre des petites unités au sein des statistiques d'entreprises. Elle répond pleinement à cette préoccupation puisqu'elle s'intéresse aux coopératives agricoles de moins de 10 salariés ayant une activité principale de transformation agroalimentaire, d'exploitation forestière, de sciage ou de commercialisation en gros de produits agricoles alimentaires d'approvisionnement auprès des exploitations agricoles.

Objectifs généraux

Cette enquête permet d'obtenir tous les cinq ans une photographie complète du champ coopératif en interrogeant les unités en dessous du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprises. Elle répond ainsi aux préoccupations des professionnels et du ministère de l'Agriculture. Elle permet de pallier les insuffisances des enquêtes existantes qui ne concernent pas de façon représentative ce segment particulier des petites coopératives. En outre, les sources administratives couvrent très mal cette population. Ainsi, lors de la précédente opération portant sur l'année 2000, environ 90 % des unités interrogées ne figuraient pas dans les déclarations fiscales BIC. Il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif approprié.

Modalités de mise en œuvre

L'opération sera mise en œuvre de façon postale par le Scees au second semestre 2006. Elle sera menée de manière exhaustive auprès d'une population estimée à 2 500 unités. Le questionnaire, constitué d'un recto/verso, interrogera les coopératives sur leurs activités détaillées et les principaux résultats économiques de l'année 2005. Des représentants du ministère, de l'INRA et des professionnels seront consultés pour la révision du questionnaire utilisé en 2000. Une publication sera assurée au premier semestre 2007 et retournée aux entreprises enquêtées.

La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.

Enquête préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA)

M. Renan DUTHION, co-rapporteur

Objectifs généraux

L'IPAMPA est l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole. Il permet de mesurer, à travers son volet consommations intermédiaires, l'évolution de l'approvisionnement des exploitations agricoles en agrofournitures (engrais, produits phytosanitaires, aliments du bétail) et en produits et services vétérinaires. Cet indice répond également à la demande d'Eurostat dans le cadre d'un *gentleman agreement* qui pourrait évoluer prochainement vers un règlement sur les indices de prix agricoles. Il contribue à l'élaboration des comptes prévisionnels et provisoires de l'agriculture en permettant de valoriser les quantités collectées par ailleurs et participe à l'ensemble des travaux conjoncturels du Scees relatifs à ce domaine d'activité.

Modalités de mise en œuvre

L'IPAMPA est alimenté, pour sa partie consommations intermédiaires, par une enquête mensuelle sur les prix des agrofournitures menée par le Scees auprès d'environ 250 unités et 20 cabinets vétérinaires. Or, malgré un renouvellement continu, cet échantillon vieillit. Il est donc nécessaire de revoir périodiquement et en profondeur ce dispositif : les unités enquêtées, les séries de prix retenues et les pondérations associées.

Cette révision est effectuée à l'occasion des rebasements de l'IPAMPA. Le prochain rebasement portera sur l'année en 2005. Complexe, il nécessite la mise en œuvre d'une enquête préliminaire. Celle-ci interrogera environ 300 unités spécialisées dans l'approvisionnement en agrofournitures des exploitations agricoles ainsi qu'une trentaine de cabinets vétérinaires. Elle recueillera des informations sur les ventes de l'année 2005 pour un nombre limité de produits. Les dernières opérations de ce type portaient sur les années 1995 et 1984. Le rythme décennal perdure donc pour ces opérations lourdes et ponctuelles.

Cette enquête sera effectuée par les enquêteurs des services déconcentrés de statistique agricole du Scees. Elle se déroulera en deux étapes durant l'année 2006. La première phase consistera à collecter les informations concernant les ventes de l'année 2005 tandis que la seconde veillera à valider définitivement l'échantillon en identifiant les séries de prix effectivement suivies. L'ensemble des résultats continuera d'alimenter l'IPAMPA dans les publications spécialisées du Scees et de l'Insee.

La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.

III. Suivi des projets de règlements européens

M. Renan DUTHION, co-rapporteur

Un certain nombre de projets ont déjà été évoqués : les règlements sur les FATS, la constitution d'un répertoire européen des groupes et le règlement modificatif concernant les statistiques conjoncturelles. Nous évoquerons donc simplement la refonte du règlement SBS.

M. Emmanuel RAULIN, Insee

La révision du règlement SBS comporte un alourdissement, un allègement et une réorganisation.

Alourdissement

Les services étaient jusqu'à présent les parents pauvres du règlement SBS. Aucune annexe particulière n'y était consacrée et le manque d'informations était évident au niveau européen. Il a donc été décidé d'élargir légèrement les variables demandées dans le cadre de l'annexe 1 qui s'impose à l'ensemble des secteurs. Cet alourdissement avait été réclamé et s'avère bénéfique.

Simultanément, le champ couvert par le règlement SBS a été étendu au profit des services. La division 90 « Assainissement et traitement des déchets » et les groupes 92.1 et 92.2, à savoir le cinéma, la radio et la télévision, y sont désormais inclus. De même, les études préliminaires à réaliser sur les sections M « enseignement », N « santé » et O « services collectifs sociaux et personnels » sont remises à l'ordre du jour. Elles permettront de décider de l'éventuelle extension du champ de ce règlement. L'alourdissement correspond donc davantage à une amélioration de la couverture du règlement SBS, principalement au profit des services.

Une nouvelle annexe sur les services aux entreprises a été créée. Elle sera néanmoins très faible en termes de variables, puisqu'elle comprendra uniquement une ventilation du chiffre d'affaires en fonction de la provenance des clients : dans ou hors Union européenne. Cette annexe s'inscrit dans le cadre des échanges internationaux de services. Elle permettra d'améliorer le suivi de ce secteur d'activités.

Allègements

Eurostat a défini des « priorités négatives » visant à alléger les règlements actuels. Le texte SBS n'a pas dérogé à la règle. Toutes les variables optionnelles ont été définitivement supprimées. Il en est de même de certaines données qui ne faisaient pas l'unanimité au niveau européen telles les achats en matière d'énergie, le suivi des travailleurs à domicile, le crédit-bail, etc.

Réorganisation

Il a été décidé d'améliorer la compatibilité entre les règlements. Ainsi, il existait un texte spécifiquement relatif à la recherche et développement, alors que le règlement SBS comprenait des variables sur ce domaine. Ces dernières ont donc été supprimées afin de les réintroduire dans le règlement spécifique. De même, le projet de règlement relatif au suivi de la démographie des entreprises sera annexé au règlement SBS.

Position de la France

La France soutient cette évolution tout en exprimant certains regrets. Nous n'étions pas convaincus de la nécessité d'alléger autant ce règlement. La suppression du suivi des achats en matière d'énergie par exemple ne nous semblait pas indispensable. En effet, avec l'adoption de cette mesure, la France ne bénéficiera plus d'un texte européen légitimant le suivi demandé par les professionnels.

De même, nous avons proposé que le règlement SBS exige un seuil de transmission des résultats moins élevé qu'actuellement, soit au niveau des groupes plutôt que des classes de la NAF. Nous souhaitons ainsi alléger nos travaux afin d'en améliorer la qualité et faciliter les comparaisons internationales. Cette proposition n'a pas été retenue.

Par ailleurs, nous désirions introduire dans le règlement SBS une distinction entre les entreprises de plus de 10 ou 20 salariés et celles de moins de 10 ou 20 salariés. L'objectif n'était évidemment pas de supprimer les informations sur ces sociétés mais de limiter les variables. Nous aurions ainsi diminué la charge de réponse pesant sur les entreprises. Cette proposition n'a pas non plus été retenue.

Pour conclure, je vous informe que ce projet de règlement SBS devrait être prochainement adopté.

IV. Point sur la révision des nomenclatures

M. Thierry LACROIX, Insee

J'avais prévu deux présentations, l'une générale, l'autre spécifique au domaine de cette formation. Cependant, ne souhaitant pas davantage creuser le retard accumulé, je me limiterai à la première partie de cette intervention et me tiendrai à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Je m'intéresserai donc à l'état d'avancement de ce projet de révision internationale et européenne des nomenclatures d'activités et de produits et dresserai quelques perspectives de court terme quant à l'achèvement de ces travaux.

Nomenclatures d'activités

La nomenclature d'activités internationale est la CITI. La NACE, nomenclature d'activités européenne, est emboîtée dans la CITI.

CITI

Je vous rappelle que la structure globale par section et division de la nomenclature CITI avait été approuvée par la Commission des Statistiques de l'ONU en mars 2004. Une consultation a été engagée mi-2004 afin d'étudier le projet détaillé par classes. L'Europe a cherché, sous l'impulsion de la France, à harmoniser ses positions en vue de cette négociation internationale. Cette dernière a été satisfaisante, notamment grâce à la contribution française. Une centaine de propositions européennes ont été établies dont 70 % étaient d'origine française. Les conclusions de cette procédure de consultation ont été étudiées par le Sous-groupe technique du Groupe d'experts sur les nomenclatures de l'ONU qui s'est réuni pendant 10 jours, en février et mars 2005. Il a examiné les différentes propositions des pays et agences internationales. Quelques centaines de changements ont été opérés sur la structure détaillée, les libellés et les notes explicatives de la nomenclature.

Quelques questions restent actuellement en suspens et devront être résolues lors de la prochaine réunion du groupe d'experts sur les nomenclatures prévue à la fin du mois de juin. Un nouveau projet de structure détaillée de la CITI avec notes explicatives est disponible depuis quelques jours. Le groupe d'experts devra valider ce projet. Nous devrions donc pouvoir disposer de la structure détaillée à la fin du mois de juin. En revanche, les travaux sur les notes explicatives se poursuivront tout au long du deuxième semestre 2005. L'adoption par la Commission de Statistique de l'ONU devrait donc intervenir en mars 2006.

NACE

L'élaboration du projet de NACE a débuté au printemps 2004 suite à la publication du premier projet détaillé de la CITI. Des réunions régulières du Groupe statistique européen NACE/CPA se sont tenues. Elles ont permis d'examiner les propositions d'Eurostat et des Etats membres et de les classer en trois catégories : approuvées, rejetées ou conservées pour analyse future. Ce dernier groupe comprend les suggestions jugées intéressantes mais n'ayant pas obtenu de consensus. Certaines propositions ont été adoptées de manière un peu implicite. C'est le cas notamment de nombreuses subdivisions actuelles de la NACE en NAF qui ont été reconduites sans véritable discussion.

Les propositions en attente donnent actuellement lieu à une consultation européenne par questionnaire. Celui-ci comporte 80 questions dont 70 % sont d'origine française. Nous avons en effet activement participé à ce travail de mise en forme et de sélection de propositions. Les différents services statistiques sectoriels sont sollicités. Les résultats des différents Etats membres seront étudiés par une *task force* se réunissant mi-juin. Un projet quasi définitif de structure de la NACE devrait donc être disponible à la fin du mois de juin.

Nous avons peu d'éléments sur les résultats de cette concertation. Les petits pays sont relativement réticents à l'alourdissement de la NACE. Le projet actuel comprend déjà 620 classes, soit 100 de plus que la NACE actuelle. Cela est dû aussi au gonflement de la CITI qui a gagné également plus de 100 classes. Par ailleurs, de nombreuses propositions françaises sont soumises à cette consultation. Elles concernent généralement des évolutions de structure : des créations de nouvelles classes principalement et, plus rarement, des regroupements. Le résultat déterminera le degré d'adéquation entre nos souhaits et la réalité. Le Groupe de travail devrait définitivement valider le projet en septembre. Le Comité du programme statistique devra adopter le projet ainsi que le règlement sur la NACE en novembre.

Le règlement comprendra, outre la structure de la nomenclature, des dispositions relatives à la mise en œuvre de la NACE dans le système statistique européen. Le calendrier et les modalités de déploiement concernant les principaux outils (répertoires d'entreprises, statistiques structurelles ou conjoncturelles) y seront adjoints. Le Comité du programme statistique a été consulté sur ce plan de mise en œuvre lors de la réunion du 26 mai. Je ne connais pas encore l'avis qu'il a émis. Il était prévu de repousser le déploiement initialement prévu début 2007. Le basculement dans les répertoires se ferait au 1^{er} janvier 2008. Pour les instruments statistiques, le cas standard serait de basculer à partir de l'année de référence 2008. Ce sera le cas des indicateurs SBS. En revanche, pour les indicateurs de court terme STS, le basculement sera probablement préconisé pour début 2009.

Nomenclatures de produits

Les nomenclatures de produits sont la CPC au niveau international et la CPA au niveau européen.

CPC

Les travaux ont pris du retard car les nomenclatures d'activités ont été jugées prioritaires, tant au niveau international qu'europpéen. Le projet de structure détaillée de la CPC devrait donc être publié durant la première quinzaine du mois de juin. La structure initiale ne devrait pas être modifiée. Elle sera probablement plus détaillée que la version précédente. Les révisions porteront principalement sur la partie services. Quant à la partie biens, les changements seront induits par les révisions de la nomenclature douanière internationale et par une meilleure identification des biens TIC ainsi qu'un affinement de la description des produits agricoles et agroalimentaires.

L'ONU consultera les États et les agences internationales. Cette phase de concertation sera courte. En effet, nous devons probablement transmettre nos réponses au début du mois de septembre. Nous prendrons évidemment contact avec les services statistiques sectoriels pour recueillir leurs réactions sur ce projet. Les résultats de cette consultation internationale seront examinés par le sous-groupe technique de l'ONU en octobre. Cette réunion d'octobre sera probablement la seule réunion sur la structure détaillée de la CPC. Si tout se déroule comme prévu, la Commission des Statistiques de l'ONU validera le projet de structure en mars 2006. Les notes explicatives seront probablement achevées à la fin du premier semestre 2006.

CPA

Eurostat n'affiche pas de véritable volonté de réviser de manière approfondie la CPA. Cette attitude peut être liée à un manque de temps ou de moyens. Nous avons néanmoins obtenu qu'une procédure de concertation soit engagée. Elle sera menée en parallèle avec celle de la CPC. Cette situation promet d'être difficile. En effet, Eurostat ne coordonnera pas les positions européennes pour la CPA.

La procédure se déroulera en deux étapes. Un appel à propositions sera lancé à partir du mois de juin alors qu'un projet quasi-définitif de NACE et un premier projet de CPC seront disponibles. Les États membres seront alors invités à communiquer des propositions pour le début du mois d'octobre. Deuxième étape, Eurostat élaborera un projet de structure détaillée de la CPA qui sera discuté au sein du Groupe de travail. La phase de validation s'étendra jusqu'au mois de février 2006. La rédaction des notes explicatives se poursuivra jusqu'en mai 2006 et le règlement sur la CPA devrait être adopté en mai 2006. Ces règlements du Conseil seront ensuite examinés par le Parlement. Nous espérons donc une promulgation de ces règlements, NACE ou CPA, à la fin de l'année 2006.

Il est impossible de synthétiser les détails sectoriels, le champ de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » étant très large. Le résultat de la consultation européenne sera extrêmement important car, sur ce champ, beaucoup de propositions françaises sont soumises à cette procédure.

Pour terminer, sachez que la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNES) se réunira le 1^{er} juillet prochain. La CNNES comprend trois formations : la première traite des nomenclatures relatives aux variables économiques, la deuxième des nomenclatures relatives aux variables sociales et la troisième des nomenclatures relatives aux variables spatiales. La formation « nomenclatures économiques » de la CNNES élargit les attributions de la CNAP (Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits) tout en les inscrivant dans le cadre habituel de la concertation au sein du système statistique public qui est celui du Cnis.

L'ordre du jour de la réunion du 1^{er} juillet comporte trois points principaux :

- une information sur le processus de révision international et européen des nomenclatures ;
- la préparation de la nomenclature nationale NAF (décision, méthode d'élaboration et calendrier) ;
- le format du code NAF.

Jean-Marc Béguin souhaitera peut-être approfondir ce dernier point.

M. Jean-Marc BÉGUIN, Insee

Je souhaiterais simplement savoir si les représentants du Medef et de la CGPME sont en mesure de nous informer de l'état d'avancement de leurs réflexions. Nous allons d'ailleurs les contacter rapidement.

M. Gérard de LAVERNÉE, Medef

Nous avons également l'intention de vous contacter dans les jours prochains.

M. Maurice DELAPORTE, co-président

J'aimerais vous poser une question sur un sujet auquel les représentants des entreprises sont très attachés. Ils l'ont d'ailleurs exprimé au sein de l'ancienne CNAP. Le rapprochement avec la nomenclature internationale douanière est-il pris en compte dans la réflexion sur ce projet ?

M. Thierry LACROIX, Insee

La partie dédiée aux biens de la nomenclature de produits intégrera l'évolution de la nomenclature douanière. Il faut noter cependant, qu'au niveau européen, les groupes travaillant sur la nomenclature douanière sont souvent déconnectés des groupes sur la nomenclature d'activités et de produits. Cette question a déjà été évoquée mais il est difficile de faire évoluer la situation.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Nous avons bien noté la tenue d'une réunion de la CNES le 1^{er} juillet prochain au matin.

V. Bilan de la collecte de l'enquête sur l'immatériel

M. Emmanuel RAULIN, Insee

Nous avons annoncé l'an dernier, devant cette même formation, le lancement de l'enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel par les firmes. Nous avons pris l'engagement d'en rendre compte rapidement : c'est l'objet de mon intervention. L'opération n'étant pas achevée, je ne donnerai pas de chiffres sur le niveau des dépenses de l'immatériel mais je ferai le point sur la réalisation de l'opération.

Enjeux et stratégie d'observation

Cette enquête avait pour objectif d'observer les modes et moyens de gestion des dépenses d'immatériel par les entreprises dans trois domaines : la recherche-développement et l'innovation, la publicité et la propriété intellectuelle. Nous souhaitons examiner l'existence de ces dépenses, en mesurer l'importance, comprendre la logique économique qui les sous-tend et analyser la manière dont les unités économiques en calculent la rentabilité. Cette opération a été menée dans tous les secteurs de l'économie, à l'exception des services financiers et des assurances. Elle a concerné des entreprises indépendantes et des groupes.

Pour les groupes, nous avons décidé d'adopter une stratégie d'observation tout à fait innovante. Nous n'avons pas interrogé les filiales mais les groupes auxquels elles étaient rattachées. En effet, nous avons estimé que les dépenses immatérielles étant le fait de stratégies décidées au niveau des groupes, l'information y serait donc plus facilement disponible et la signification économique en résultant serait plus pertinente.

Enquête préliminaire

Objectifs

L'enquête sur l'immatériel a été menée auprès de 1 250 groupes français et 750 groupes étrangers. Sur ces 2 000 entités, 900 employaient plus de 1 000 salariés, 600 entre 250 et 1 000 salariés et 500 moins de 250 salariés. En effet, contrairement à une idée communément admise, certains groupes sont de taille relativement faible. Nous avons décidé de réaliser cette enquête préliminaire car nous ne disposons d'aucune expérience en matière d'interrogation des groupes. Il nous fallait donc identifier le ou les correspondant(s) idoine(s) dans les groupes et déterminer la stratégie d'observation la plus efficace. Dans certains groupes, la logique "industrielle" (ou d'activité économique) est gérée au niveau de sous-groupes qui, de ce fait, sont les unités d'observation à prendre en compte.

Champ

L'enquête préliminaire a été réalisée auprès de 1 500 groupes, les plus petits n'ayant pas fait l'objet de cette première phase. A l'issue de cette phase, il a été décidé qu'une quarantaine d'entre eux seraient enquêtés via 140 sous-groupes, soit en moyenne deux ou trois sous-groupes par unité ainsi "éclatée".

Concernant les groupes étrangers, nous avons, dans un premier temps, décidé de les exclure du champ de l'enquête. Ils nous semblaient en effet devoir relever d'une approche trop particulière. Nous avons finalement changé d'avis afin de ne pas placer les groupes français dans une situation "défavorable" vis-à-vis de leurs homologues étrangers en termes de charge de réponse.

Cependant, alors que nous avons choisi de prendre en compte, pour cette enquête, l'activité mondiale des groupes français ainsi que les impacts de leur stratégie internationale, en termes de dépenses immatérielles, sur le territoire hexagonal, nous avons adopté une politique différente pour les groupes étrangers. D'une part, il aurait été difficile d'étudier la stratégie mondiale d'IBM, par exemple, en matière de dépenses immatérielles. D'autre part, de telles informations auraient été d'un intérêt limité pour la statistique française.

Le premier enjeu, pour les groupes étrangers, a donc été de déterminer si nous en étions en présence d'un groupe étranger dont l'implantation française n'était que le prolongement en France du groupe, ou si de facto l'implantation française se comportait comme une entité autonome par rapport au groupe dans son ensemble, et devait donc alors être considérée comme telle. Nous devons donc examiner si les filiales étrangères implantées en France devaient être considérées comme un sous-groupe "France", bénéficiant d'une autonomie suffisante pour engager des dépenses immatérielles, ou comme une simple représentation sans constitution d'un sous-groupe France. Le groupe Volvo Trucks, par exemple, est présent sur le territoire français au travers de Renault Trucks, anciennement RVI. Cette entité est un véritable sous-groupe. Elle a une certaine autonomie, détermine sa stratégie propre et gère elle-même des filiales à l'étranger. Sur les 700 groupes étrangers inclus dans le champ de l'enquête, seuls une trentaine ont été interrogés comme d'authentiques groupes étrangers. Les autres ont été considérés comme des sous-groupes France. Cependant, il semble que nous avons surestimé le nombre de ces derniers. Les groupes étrangers en France présents au travers d'un sous-groupe France sont probablement moins nombreux que cette phase préliminaire nous a amenés à le dire.

Je signale qu'à la demande de leurs représentants français, nous avons été conduits à interroger certains groupes étrangers dans leur pays d'origine. Ces opérations ont alors été accompagnées d'un courrier du Directeur général de l'Insee prévenant ses homologues étrangers de notre prochaine interrogation sur "leur" territoire. Les Américains ont répondu très favorablement et ont demandé les résultats de notre enquête. Une preuve que la France n'est pas en retard dans la prise en compte de la notion de groupe dans un système d'observation.

Bilan

Tous les participants ont jugé l'utilité de cette enquête préliminaire incontestable. Sans cette première phase de prise de contact et d'analyse du comportement et de l'organisation des groupes, nous n'aurions pas su comment les interroger valablement. Cette étape s'est bien déroulée mais a été relativement coûteuse. En effet, cinq ou six appels téléphoniques ont été nécessaires pour identifier et entrer en contact avec nos interlocuteurs. Ces démarches se sont étalées parfois sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Néanmoins, nous avons toujours reçu un excellent accueil et la lourdeur du dispositif s'est révélée moins importante que nous ne l'avions imaginée. Par ailleurs, aucun de nos interlocuteurs ne s'est montré surpris de notre démarche et nous avons énormément appris quant à l'organisation des groupes.

Taux de réponse

Entreprises indépendantes

Nous avons interrogé 18 000 entreprises indépendantes et 2 000 microgroupes, à savoir des entités composées de quatre sociétés juridiques maximum dont l'ensemble n'excède pas 1 000 salariés. La collecte a été menée d'octobre à décembre 2004 et s'est déroulée dans les conditions habituelles. Le taux de réponse global s'établit à un niveau relativement bas, à savoir 32 %, soit 30 % pour les seules entreprises indépendantes et 37 % pour les microgroupes.

Ce résultat relativement faible s'explique par le caractère non obligatoire de l'enquête et la taille relativement réduite, par nature, des entreprises indépendantes mais aussi par le fait que les entreprises considèrent les informations relatives à l'immatériel comme des données sensibles, que la notion même d'immatériel est souvent incomprise, notamment dans les petites entreprises, et que l'agrégation de trois domaines complètement différents (publicité, R&D et innovation et propriété intellectuelle) a troublé les entreprises.

Structurellement, les entreprises indépendantes sont de taille plus réduite que l'ensemble des entreprises du champ de l'économie. Une proportion non négligeable n'engage donc aucune dépense immatérielle. Après vérification, nous nous sommes aperçus que cette raison était la motivation principale des non-retours. Le taux de réponse corrigé, c'est-à-dire corrigé des entreprises de facto hors champ de l'enquête, s'élève ainsi à 36 %, soit 28 % pour les entreprises de moins de 20 salariés et 43 % pour celles de 250 à 1 000 salariés. Je précise que nous avons anticipé ce faible résultat. L'échantillon avait donc été dimensionné pour obtenir un nombre minimum de réponses. Nous avons au final enregistré 6 000 réponses, soit un nombre suffisant pour tirer des conclusions pertinentes sur les dépenses immatérielles des entreprises indépendantes.

Groupes

L'enquête auprès des groupes a débuté fin novembre 2004 et n'est pas totalement close aujourd'hui. Elle a été organisée en 13 vagues d'envoi. En effet, il nous est apparu plus rationnel de transmettre le questionnaire à l'unité d'observation dès la fin de l'enquête préliminaire la concernant. Le 19 mai 2005, le taux de réponse global s'élevait à 42,2 %, soit 46,5 % pour les groupes français et 34,2 % pour les groupes étrangers. Ce résultat m'incite à croire que, contrairement à nos analyses, ces derniers sont moins nombreux à être présents en France sous la forme d'un sous-groupe France, avec toute l'autonomie que cela supposerait, que nous ne l'avions imaginé. Il est en effet difficile pour un simple représentant, sans pouvoir réel de décision, de répondre à des questions d'ordre stratégique.

En termes de taille, 48 % des groupes français de plus de 1 000 salariés ont répondu à notre enquête et plus de 50 % des groupes du CAC 40. Le secteur industrie (y c. industries agricoles et alimentaires) et le BTP arrivent en tête avec plus de 50 % de taux de réponse ; dans le commerce et les services, celui-ci atteint 43 %.

Enseignements

Aucun bilan n'ayant été rédigé à ce jour, je me bornerai à vous donner mon point de vue, en tant qu'animateur du comité inter-services.

Le taux de réponse des groupes étrangers est sensiblement inférieur à celui des groupes français. Comme je l'ai expliqué, je pense que ce faible résultat est dû à une erreur d'appréciation du nombre de sous-groupes "France" (cf. ci-dessus). Nous devons donc approfondir cette question.

Fait remarquable, à taille égale, les groupes français ont davantage répondu que les entreprises indépendantes. Ce résultat est particulièrement encourageant, si on souligne le caractère totalement nouveau de cette interrogation et le fait que les correspondants dans les groupes, objets de la phase de pré-enquête, n'ont pas d'habitude de réponse, à ce jour, aux enquêtes de la statistique publique.

Par ailleurs, tant durant l'enquête préliminaire que pendant l'étude finale, aucun groupe n'a mis en cause le fait que nous l'interrogeons en lieu et place de ses filiales, ni n'a pris argument de cela pour justifier un refus de répondre. En revanche, le caractère non obligatoire de l'enquête et le caractère très sensible des informations demandées ont été régulièrement évoqués. Il pourrait alors exister un effet groupe en cette matière : la sensibilité est encore plus forte pour un groupe que pour une filiale.

La phase d'interrogation a pu paraître longue (de novembre 2004 à mai 2005). La raison en est sans doute que les groupes étant des organisations complexes et de taille importante, un questionnaire multidomaines nécessite l'avis de plusieurs personnes.

Conclusion générale

Le caractère non obligatoire de cette enquête a fortement pesé sur le taux de réponse. Celui des entreprises indépendantes fait partie des plus faibles que nous ayons jamais enregistrés. Nous devons sérieusement réfléchir à cette question à l'avenir, sachant qu'une recommandation nous incite parallèlement à diminuer sensiblement le nombre d'opérations obligatoires. Nous devrions alors intégrer qu'à l'avenir nous travaillerons, comme nos homologues allemands par exemple, avec de moindres taux de retour (autour de 30 %). Une telle situation exigerait évidemment de développer des systèmes de traitement de la non-réponse plus sophistiqués que les systèmes actuels. Quoi qu'il en soit, plus nous évoluerons vers des interrogations qualitatives touchant des domaines sensibles, plus nous devons intégrer le fait que les taux de réponse seront plus faibles que ceux que nous obtenons sur des opérations plus simples.

Par ailleurs, les taux de réponse ne semblent pas impactés par l'effet groupe. Cet enseignement est primordial. Il s'agissait-là d'un enjeu majeur de cette opération. Nous devions vérifier notre capacité à enquêter des groupes et à recevoir des réponses. Nous y sommes parvenus et avons, dans le même temps, amélioré sensiblement la signification économique des résultats de cette enquête, les filiales n'auraient pas été en effet en mesure de se prononcer sur les stratégies en matière d'immatériel qu'elles appliquent car ce ne sont pas elles qui les déterminent.

M. Bernard BOULENGIER, co-président

Je vous remercie et vous félicite d'avoir présenté ce sujet aussi rapidement malgré sa complexité. Il s'agissait d'un état des lieux et d'un bilan partiel soulevant des questions délicates.

M. Yves ROBIN, Sessi

Je voudrais tempérer l'enthousiasme d'Emmanuel Raulin. L'enquête auprès des groupes n'a pas été réalisée tout à fait dans les mêmes conditions que celle dédiée aux entreprises indépendantes. Le Sessi a procédé à des relances nombreuses et insistantes auprès des groupes. Cette démarche a porté ses fruits en matière de taux de réponse. Sans ce dispositif, celui-ci se serait vraisemblablement situé autour de 30-35 %. De même, le taux de réponse des sociétés du CAC 40 dépasse 50 % car elles ont été traitées en priorité et ont fait l'objet de relances ciblées. Cette insistance a permis d'obtenir des résultats corrects. L'interrogation des groupes suppose donc des moyens très importants.

M. Emmanuel RAULIN, Insee

Nous procédons de la même manière dans les EAE, nous déployons beaucoup d'efforts pour récupérer les réponses des grandes entreprises. Le bilan doit être effectué sereinement et nous prendrons en compte l'ensemble des paramètres. Il est cependant indéniable qu'une telle opération est coûteuse. Je considère pour ma part que la pertinence économique a un coût qu'il nous appartient d'accepter ou de refuser.

VI. Projets d'avis de la formation

Les participants débattent du [projet d'avis](#) de la formation.

Conclusion

Bernard BOULENGIER, co-président

Sans autre intervention de votre part, je clos la séance et vous remercie pour votre participation.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis avant le 17 octobre 2005 (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2005.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis sur les programmes statistiques 2005 et sur les programmes à moyen terme 2004-2008

- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 1. Enquête innovation (CIS 4)
 2. Enquête Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication *COI-TIC*
 3. Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005
 4. Enquête préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa)

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site du Cnis <http://www.cnis.fr>, à la rubrique Agenda, Formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », réunion du 27 mai 2005.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête innovation (CIS 4).....31
- Enquête Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication *COI-TIC*.....33
- Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 200535
- Enquête préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa)36

Paris, le 3 juin 2005 - n° 111/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête communautaire sur l'innovation (*Community innovation survey CIS4*)

Programme : 2005

Emetteurs : Insee, Sessi, SES, Scees, DEP - Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi.

L'enquête communautaire sur l'innovation (CIS4) a été examinée par la formation Commerce, services le 11 mai, la formation Transports, tourisme le 19 mai, la formation Monnaie, finance, balance des paiements le 23 mai, la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 27 mai et la formation Urbanisme, équipement, logement le 30 mai 2005.

Les objectifs de l'enquête sur l'innovation sont de fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et part de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, facteurs freinant l'innovation, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

Il s'agit de la quatrième occurrence de cette enquête (enquêtes précédentes réalisées en 1993, 1997, et 2001) conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes CIS : « Community Innovation Survey »). Un certain nombre d'indicateurs tirés des enquêtes CIS font partie des tableaux de bord européens de suivi de l'innovation.

L'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation (décision du Parlement et du Conseil concernant la production et le développement des statistiques communautaires sur l'innovation). De façon plus large, l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Les principaux thèmes abordés sont, conformément aux objectifs :

- la fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés) ;
- le degré de l'innovation (produits nouveaux pour le marché ou pour l'entreprise) ;
- les dépenses liées aux activités d'innovation : dépenses de recherche et développement (internes/externes), dépenses d'équipement liées au développement des innovations (hors R&D), autres dépenses liées au développement des innovations ;
- les autres aspects du processus d'innovation
- les innovations d'organisation et de marketing
- la gestion des connaissances (en réponse à une recommandation du Cnis).

L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des industries agricoles et alimentaires, des transports, de la construction, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendra environ 25 000 unités. Il sera coordonné avec celui de l'enquête COI-TIC. La collecte devrait démarrer en septembre 2005 et s'achever début 2006.

Il est prévu un questionnaire postal de six pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives. La durée de remplissage ne devrait pas dépasser trente minutes.

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprise, des organisations professionnelles, des universitaires et des représentants des ministères concernés a été mis en place et a tenu ses deux premières réunions en mars 2005.

Une publication sous forme de « 4 pages » est prévue et sera adressée à chaque unité répondante, à titre de retour d'information. Des publications sectorielles sont également envisagées. Les données nationales seront facilement comparables à celles des autres pays européens.

Les cinq formations concernées ont émis chacune un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 28 juillet 2005 - n° 166/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)

Volet TIC

Programme : 2005

Emetteurs : Insee, Sessi, SESP, Scees - Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee et le CEE pour la partie entreprise

L'enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC) a été examinée par la formation « Commerce, services » le 11 mai, la formation « Transports, tourisme » le 19 mai, la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » le 23 mai, la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » le 27 mai et la formation « Urbanisme, équipement, logement » le 30 mai 2005.

Le dispositif d'enquêtes COI préparé par le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) a reçu un avis d'opportunité favorable lors de l'interformation « Statistiques d'Entreprises » du 8 octobre 2004 avec pour recommandation de fusionner avec l'enquête européenne sur les TIC.

Le couplage des deux enquêtes COI et TIC a pour objectif d'évaluer les liens entre les changements dans l'organisation des entreprises, l'utilisation des outils informatiques et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La partie TIC de l'enquête correspond à la première application d'un règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Plus largement, cette enquête répond aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le cadre du programme à moyen terme du Cnis et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie.

Les principaux thèmes abordés dans ce volet sont : le développement des nouvelles technologies et l'intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; leurs types d'utilisation (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise) ; leur impact sur l'organisation de l'entreprise.

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes sur les TIC (1999 et 2002) et devrait être reconduite annuellement pour répondre aux règlements européens successifs.

L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des industries agricoles et alimentaires, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances. L'échantillon comprend environ 17 000 unités. Il sera corrélé négativement avec l'échantillon de l'enquête « Innovation CIS4 » dont la collecte aura lieu à l'automne 2005.

La collecte devrait démarrer au dernier trimestre 2005 et s'achever début 2006.

Il est prévu un questionnaire traité par voie postale de six pages comportant essentiellement des questions qualitatives. Le questionnaire devrait pouvoir être rempli en moins d'une heure.

Un comité de concertation pour le volet entreprises du dispositif COI-TIC s'est réuni d'octobre 2004 à mars 2005 pour mettre au point un projet de questionnaire, lequel sera testé au printemps 2005. Ce groupe d'une trentaine de personnes associe des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés.

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu. Les éléments rassemblés permettront en premier lieu de répondre au règlement européen. Des publications d'ensemble puis des publications sectorielles sont également envisagées.

Les cinq formations concernées ont émis chacune un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 2 septembre 2005 - n° 195/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005

Programme : 2005

Emetteur : Scees

L'enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005 a été examinée par la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » le 27 mai 2005.

L'enquête, de périodicité quinquennale, a pour objectif d'estimer le poids économique des petites coopératives agricoles de transformation et de commercialisation exclues du champ de l'enquête annuelle d'entreprise du Scees. Elle permet ainsi de disposer périodiquement d'une vue d'ensemble de la coopération agricole à des niveaux d'activité détaillés et à des échelons géographiques fins. La précédente investigation de ce type a été menée en 2001 sur l'année 2000.

La demande émane du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité (Direction des politiques économique et internationale), du Scees, de la Coop de France, organisation professionnelle en charge du suivi de la coopération agricole, de la Mutualité sociale agricole et de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra).

Les principaux thèmes abordés sont : les activités économiques exercées, les principaux résultats économiques 2005 et l'intégration dans des unions de coopératives.

L'enquête est exhaustive auprès des entreprises coopératives agricoles (coopératives, Sica, unions de coopératives) de moins de 10 salariés ayant une activité principale :

- de transformation agroalimentaire (division 15 de la NAF hors 15.1F et 15.8B à D) ou d'exploitation forestière ou de scierie (NAF 02.0B, 20.1A), et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros.
- de commercialisation en gros de produits agricoles et alimentaires ou d'approvisionnement des exploitations agricoles (NAF 51.2, 51.3, 51.5L) réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 38 millions d'euros.

Au total environ 2 500 unités sont concernées

L'enquête sera réalisée par voie postale par le Scees au second semestre 2006. Le questionnaire sera réduit à un recto-verso et son remplissage ne devrait donc pas excéder une heure. Des représentants des services concernés du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de l'alimentation et de la ruralité, de l'Inra et de ceux de la coopération agricole seront consultés afin de réviser le questionnaire de la précédente enquête.

Les résultats seront diffusés dans Agreste Primeur sous la forme d'un 4 pages et les principaux résultats statistiques retournés aux répondants de l'enquête au premier semestre 2007.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 2 septembre 2005 - n° 196/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa)

Programme : 2005

Emetteur : Scees

L'enquête préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) a été examinée par la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » le 27 mai 2005.

L'enquête préliminaire a pour objet de préparer le rebasement 2005 de l'Ipampa. Cet indice, élaboré par l'Insee à destination d'Eurostat dans le cadre d'un *gentleman's agreement*, est essentiellement alimenté par l'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (enquête dite « IPCI ») pour son volet biens et services courants. Cette enquête préliminaire doit ainsi permettre de réviser l'échantillon et les séries actuellement suivies dans le cadre de l'IPCI et actualiser les pondérations élémentaires nécessaires au calcul de l'Ipampa. La précédente opération de ce type remonte à 1996, le rebasement 2000 de l'Ipampa ayant été un rebasement léger réalisé sur la base de sources externes.

La demande émane d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité (Scees) et des professionnels, l'IPCI permettant la transmission à Eurostat d'indices de prix, via l'Ipampa, demandés dans le cadre d'un *gentleman's agreement*. Ce *gentleman's agreement* pourrait évoluer prochainement en règlement communautaire portant sur les indices de prix agricoles.

L'enquête collecte des informations quantitatives sur les ventes aux exploitants agricoles d'un nombre limité de produits concernant l'alimentation animale, les engrais, les produits phytosanitaires, les semences, le petit outillage et les produits et services vétérinaires.

Elle doit être réalisée auprès d'un échantillon d'environ 300 entreprises d'agrofourniture aux exploitations agricoles complété par une vingtaine de cabinets vétérinaires et groupements de producteurs. Les entreprises enquêtées relèvent majoritairement du commerce de gros de céréales et d'aliments du bétail, d'engrais ou de produits phytosanitaires. Certains fabricants ayant une activité de commercialisation sont également interrogés.

L'enquête, menée par entretien, doit être réalisée en deux étapes. La première phase, permettant de collecter les informations relatives aux ventes des entreprises, doit se dérouler au premier semestre 2006. La seconde doit permettre de valider le renouvellement de l'échantillon IPCI en sélectionnant les séries élémentaires effectivement suivies. Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire est variable selon la taille de l'unité interrogée. Il peut dépasser deux heures quand plusieurs domaines sont concernés ; chaque volet (alimentation animale, produits phytosanitaires, engrais...) donne lieu, en règle générale, à l'interrogation d'un interlocuteur spécifique au sein de l'entreprise enquêtée.

Un comité de concertation composé de représentants des services concernés du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de l'alimentation et de la ruralité, de l'Insee et des professionnels concernés sera constitué afin de réviser le questionnaire de la précédente enquête.

Destinés à alimenter l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole, les résultats issus de l'enquête IPCI continueront d'être utilisés pour élaborer les différentes publications sur l'IPAMPA produites par l'Insee et par le Scees et seront retournés aux entreprises enquêtées.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

TABLE DES SIGLES

| | |
|---------|---|
| CCICF | Confédération des industries céramiques de France |
| CCIP | Chambre de commerce et d'industrie de Paris |
| COPACEL | Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses |
| DDM | Direction du développement des médias |
| GIM | Groupement des industries métallurgiques |
| ONIC | Office national interprofessionnel des céréales |
| SFIC | Syndicat français de l'industrie cimentière |